

DEL 20.12.2013-078 : Approbation d'un rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT)

Il est rappelé à l'assemblée délibérante, que la communauté de communes du pays de Quimperlé (COCOPAQ) exerce désormais la compétence « surveillance des zones de baignade ».

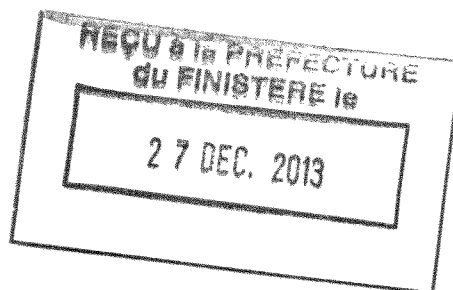
L'évaluation des charges transférées est un acte important pour les finance de la communauté et des communes membres. Il consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la communauté et ainsi ajuster le montant de l'attribution de compensation des communes. La communauté est dotée d'une commission spécialisée dénommée commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT). Cette commission s'est réunie le 4 mars 2013 pour traiter de cette question. Un rapport a été établi qui est soumis à l'approbation du conseil.

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts

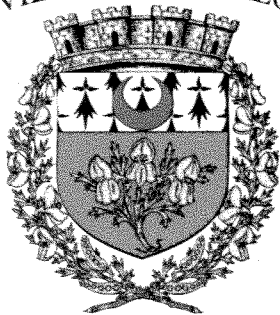
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le rapport de la CLECT du 4 mars 2013

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire
The signature is written in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE QUIMPERLÉ" and "FINISTÈRE".
Yves ANDRE.



Ti ker Banaleg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le vingt décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNEHERVÉ, Mme Marie-José Toullec, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Christophe LE ROUX, M. Yannick GUERNEC, M. Gérard BÉRAUT, M. Florent HILIOU, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, excusée, qui a donné procuration à Madame Martine PRIMA,
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José Toullec,
M. Jean-François LE ROUX, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Florent HILIOU,
Mme Catherine FAVERIE.
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2013.